

Direction Générale des Services
GB/TM

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2020366

Portant délégation de fonction

Monsieur Roland BERGER – 4^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire « de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints »,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et de huit adjoints en date du 4 juillet 2020,

Vu l'arrêté municipal n° 2020214 en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Roland BERGER, 4^{ème} adjoint,

Vu l'arrêté municipal n° 2020248 en date du 7 août 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Roland BERGER, 4^{ème} adjoint,

Considérant qu'il convient de compléter ses délégations,

ARRETE

Article 1 : En complément des arrêtés municipaux n° 2020214 en date du 8 juillet 2020 et n° 2020248 en date du 7 août 2020, Monsieur Roland BERGER reçoit délégation pour gérer les occupations du domaine public relatives aux emplacements forains et cirques ainsi que les demandes d'emplacements sur les marchés hebdomadaires de la commune.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait au Lavandou, le 19 octobre 2020

Le Maire
Gil Bernardi



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notification faite

En date du 19/10/2020

Signature de l'intéressé :

